



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 29 octobre 2010

THB-CP(2010)RAP4

COMITÉ DES PARTIES CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

4^e réunion du Comité des Parties
(Strasbourg, 13 septembre 2010)

RAPPORT DE RÉUNION

Table des matières

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Ouverture de la 4e réunion du Comité des Parties et adoption du projet d'ordre du jour	4
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Débat thématique intitulé « Partenariats entre Organisations internationales agissant dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains : nécessité d'une action coordonnée »	4
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Élection du Président et du Vice-Président du Comité des Parties	6
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : État des signatures et ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains [STCE n°197]	6
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Informations sur les activités intéressantes du Comité des Parties	6
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Date de la 5e réunion : 6 décembre 2010	7
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Questions diverses	7
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE LA LISTE DES POINTS DISCUTÉS ET DES DÉCISIONS PRISES	8
Annexe I : Ordre du jour	9
Annexe II : Liste des participant(e)s	11

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA 4^E RÉUNION DU COMITÉ DES PARTIES ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Le *Comité des Parties de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains* (ci-après dénommés respectivement « le Comité » et « la Convention ») a tenu sa 4^e réunion le 13 septembre 2010 à Strasbourg, sous la présidence de l'Ambassadeur Zurab TCHIABERASHVILI. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté par le Comité, figure à l'annexe I. La liste des participants à la réunion fait l'objet de l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉBAT THÉMATIQUE INTITULÉ « PARTENARIATS ENTRE ORGANISATIONS INTERNATIONALES AGISSANT DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS : NÉCESSITÉ D'UNE ACTION COORDONNÉE »

2. Selon les *Règles de procédure du Comité des Parties*, le Comité assure, parmi d'autres fonctions, le rôle d'observatoire international pour la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains et la protection des droits humains des victimes de la traite. Dans cette optique, et suite à la décision prise à sa 3^e réunion, le Comité a tenu son premier débat thématique sur le thème « Partenariats entre organisations internationales agissant dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains : nécessité d'une action coordonnée ». Sur la base de cette décision, le Comité¹ a en outre invité d'autres organisations à envoyer des représentants comme observateurs² au débat thématique. Eu égard à l'importance du thème choisi, les membres du *Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains* (GRETA) ont également été invités à assister au débat.
3. Le débat est ouvert par Mme Maud DE BOER-BUQUICCHIO, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe. Dans son allocution, Mme DE BOER-BUQUICCHIO souligne l'importance de la Convention et confirme que le Conseil de l'Europe est prêt à apporter sa contribution propre à la lutte contre la traite des êtres humains, au moyen de cet instrument juridique complet et de son mécanisme de suivi, composé du GRETA et du Comité des Parties. Mme DE BOER-BUQUICCHIO appelle les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales à renforcer la coordination de leurs activités afin que tous les efforts convergent vers l'objectif commun et ultime : l'éradication complète et irréversible de la traite des êtres humains.
4. L'Ambassadeur Thomas HAJNOCZI, Vice-Président du Comité, observe qu'il existe une coopération internationale visant à prévenir et combattre la traite des êtres humains, mais que les activités menées en nombre croissant par différentes organisations internationales ne sont pas suffisamment coordonnées pour autant, ce qui se traduit parfois par des doubles emplois. Etant donné que les Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sont aussi États membres ou participants d'autres organisations internationales impliquées dans la lutte contre la traite des êtres humains, il est essentiel que toute nouvelle activité lancée dans ce domaine tienne compte du travail du GRETA. Le Vice-Président souligne que le Conseil de l'Europe possède une longue expérience et des compétences reconnues en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, notamment pour ce qui est de surveiller la mise en œuvre des instruments juridiques pertinents. Pour conclure, il déclare que le mécanisme de suivi de la Convention a toutes les capacités pour poursuivre la tradition de crédibilité et d'autorité établie au fil des ans par d'autres mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe, apportant ainsi une précieuse contribution à l'action mondiale contre la traite des êtres humains.

¹ Conformément à la règle 2.a. des Règles de procédure du Comité des Parties, les membres du Comité des Parties sont les représentant(e)s au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe des États membres parties à la Convention (Albanie, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, France, Géorgie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Royaume-Uni). Conformément à la règle 2.b. des Règles de procédure, les participant(e)s du Comité sont les représentant(e)s au Comité des Ministres des États membres qui ont ratifié la Convention mais pour lesquels elle n'est pas encore entrée en vigueur (Azerbaïdjan et Irlande) et les représentant(e)s au Comité des Ministres des États membres qui ont signé la Convention mais ne l'ont pas encore ratifiée (Andorre, Estonie, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lituanie, Saint-Marin, Suisse, Turquie et Ukraine). Les participant(e)s comprennent aussi des représentant(e)s du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne.

² Conformément à la règle 2.c. des Règles de procédure, le Comité peut autoriser sur une base ad hoc des organisations internationales gouvernementales à envoyer des représentant(e)s comme observateurs/observatrices à ses réunions, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation internationale du travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (BHCDH), l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Interpol et Europol. Le Comité peut autoriser sur une base ad hoc des organisations internationales non gouvernementales à envoyer des représentant(e)s comme observateurs/observatrices à ses réunions, notamment Amnesty International, Anti-Slavery International, La Strada International et la Fédération internationale Terre des Hommes (FITDH).

5. Mme Hanne Sophie GREVE, Présidente du GRETA, informe les participants des résultats des travaux du GRETA et de l'avancement du premier cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention par les Parties. En particulier, la Présidente informe les participants que les réponses au *Questionnaire pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les Parties* (le Questionnaire) ont été reçues des dix premières Parties à la Convention, comme l'avait demandé le GRETA. Elle souligne que les rapports du GRETA, qui seront publics, formeront une source d'information de référence sur les différents aspects de la lutte contre la traite des êtres humains, et permettront notamment d'identifier les lacunes, les besoins et les bonnes pratiques des Parties à la Convention. Mme GREVE conclut son intervention en soulignant que les rapports du GRETA auront des incidences tangibles sur la lutte contre la traite, non seulement pour les Parties soumises à évaluation, mais aussi pour les autres pays et acteurs concernés.
6. Les représentants des organisations intergouvernementales exposent leurs propres activités en matière de lutte contre la traite des êtres humains et donnent leur point de vue sur les mesures à prendre pour améliorer la coopération et la coordination entre les acteurs internationaux de la lutte contre la traite. Ils s'accordent sur l'importance d'une approche de la traite fondée sur les droits de l'homme, et sur le fait que la coopération et les partenariats sont des conditions indispensables au succès de l'action internationale contre cette forme moderne d'esclavage. Ils constatent en outre que l'actuelle initiative du Conseil de l'Europe encourage les partenariats et renforce leur cohérence. Il est également souligné que le GRETA, en tant que mécanisme de suivi indépendant, a la capacité de jouer un rôle moteur dans le suivi de la mise en œuvre des mesures de lutte au niveau national, et d'émettre des recommandations utiles sur lesquelles d'autres organisations internationales pourraient fonder leur action dans ce domaine.
7. Les représentants des organisations internationales non gouvernementales soulignent l'importance de la contribution de la société civile à la lutte contre la traite des êtres humains, y compris au niveau international. Ils exhortent les organisations intergouvernementales à assurer une coordination effective de leurs activités et à réduire les éventuels chevauchements au strict minimum lorsqu'ils ne peuvent être évités. Ils se félicitent que les dix premières Parties à la Convention aient répondu au Questionnaire dans les délais, et invitent instamment les gouvernements concernés à rendre leurs réponses publiques.
8. Le Président du Comité conclut le débat en récapitulant les principaux aspects évoqués. Il souligne notamment que, pour améliorer l'efficacité de la lutte internationale contre la traite des êtres humains, il est nécessaire de prendre les mesures suivantes :
 - renforcer la coordination des activités de différents types menées par les organisations internationales pour éviter la répétition inutile d'activités, notamment au vu des contraintes financières et budgétaires auxquelles ces organisations sont actuellement soumises ;
 - tirer le meilleur parti de la compétence et de l'expertise que possède chaque organisation dans son domaine spécifique, en développant au maximum les avantages comparatifs des différentes organisations, ce qui permettra une utilisation plus efficace de ressources de plus en plus limitées ;
 - encourager la signature et la ratification des deux instruments internationaux juridiquement contraignants³ en vigueur dans ce domaine, et faire mieux connaître leurs principales dispositions ;
 - favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les organisations internationales au sujet de leurs activités, de leurs programmes de travail et de leurs priorités en matière de prévention de la traite des êtres humains, de lutte contre la traite et de protection de ses victimes ;
 - recenser les domaines où il serait possible de mener des activités communes, qui bénéficieraient de l'apport, du soutien institutionnel et des ressources de plusieurs organisations internationales ;
 - organiser régulièrement des réunions de coordination entre organisations internationales, y compris dans le cadre des formats de coopération existants, établis sous l'égide de ces organisations (par exemple, l'Alliance de l'OSCE, le UN.GIFT), des réunions entre les chefs des secrétariats des différentes organisations internationales, ainsi que des réunions entre les présidents ou représentants politiques des principaux organes ou comités qui, au sein de ces organisations, sont responsables de la lutte contre la traite des êtres humains, afin d'échanger des informations sur leurs grands projets et les activités prévues ;
 - poursuivre la coopération active déjà engagée avec la société civile, en particulier avec les ONG qui participent à la lutte contre la traite des êtres humains.

³ Le *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes* et la *Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains*.

9. Au nom du Comité, le Président remercie les participants pour leur contribution active au débat thématique et appelle toutes les organisations à poursuivre leurs efforts pour approfondir les partenariats dans la lutte contre la traite des êtres humains.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ DES PARTIES

10. Conformément à la règle 4 de ses Règles de procédure, le Comité procède à l'élection de son nouveau Président et de son nouveau Vice-Président. L'Ambassadeur Zurab TCHIABERASHVILI (Géorgie) est réélu Président pour un second mandat d'un an prenant effet au 13 septembre 2010, et l'Ambassadeur Thomas HAJNOCZI (Autriche) est réélu Vice-Président, également pour un second mandat d'un an prenant effet au 13 septembre 2010.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTAT DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS [STCE N° 197]

11. Le Comité constate avec satisfaction que, depuis sa 3e réunion, la Convention a été ratifiée par quatre États membres supplémentaires et signée par deux États membres supplémentaires, ce qui porte le nombre total de ratifications à 30 et le nombre de signatures à 13. Le Comité invite une nouvelle fois les États membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait, les États non membres ayant participé à l'élaboration de la Convention ainsi que l'Union européenne, à signer et/ou ratifier la Convention. Il appelle aussi les autres États non membres à adhérer à la Convention.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS INTÉRESSANT LE COMITÉ DES PARTIES

12. Le Comité prend note de la progression des travaux du GRETA. Il se réjouit en particulier que le GRETA ait ouvert le premier cycle d'évaluation en février 2010 en envoyant le Questionnaire aux dix premières Parties. Le Comité observe avec satisfaction que ces dix États ont tous soumis leur réponse.
13. Conscient de la charge de travail actuelle du GRETA, de l'augmentation du nombre des Parties à la Convention et des difficultés actuelles relatives au budget du GRETA et au personnel du secrétariat de la Convention, le Comité note que le Conseil de l'Europe est en train de finaliser le budget pour 2011 ; dans ce contexte, le Comité réaffirme la nécessité de garantir une augmentation des ressources financières et, surtout, humaines qui seront allouées aux activités du mécanisme de suivi au cours des prochaines années pour que le GRETA soit en mesure de mener à bien le premier cycle d'évaluation conformément au calendrier joint au Questionnaire.
14. Le Comité se félicite de l'adoption de la *Résolution 1702 (2010) de l'Assemblée parlementaire intitulée « La lutte contre la traite des êtres humains : promouvoir la convention du Conseil de l'Europe »* et de sa *Recommandation 1895 (2010) Lutte contre la traite des êtres humains: promouvoir la convention du Conseil de l'Europe*. Le Comité prend note des informations fournies par Mme Doris STUMP, représentante de l'*Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, au sujet de la conférence interparlementaire sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui doit avoir lieu le 3 décembre 2010 à Paris. Le Comité demande à être informé des résultats de cette conférence.
15. Le Comité prend note des informations sur les activités des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales qui ont été présentées lors du débat thématique. En particulier, il prend note des informations portant sur les discussions en cours, au Conseil de l'Union européenne et au Parlement européen, au sujet de la proposition de *Directive du Parlement européen et du Conseil concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes*. Le Comité constate que la Convention du Conseil de l'Europe a servi de base à ce nouveau texte réglementaire de l'Union européenne, et considère qu'il est important que l'Union tienne compte du mécanisme de suivi instauré en vertu de la Convention lors des évolutions futures de sa législation. Le Comité décide de suivre de près les développements à venir en la matière. En outre, le Comité se félicite de l'intention de l'Union européenne de consulter le Conseil de l'Europe, ainsi que d'autres organisations compétentes, lors des premières étapes de préparation de sa nouvelle stratégie de lutte contre la traite des êtres humains, dont l'adoption est prévue pour la seconde moitié de 2011.

16. Le Comité se réjouit de l'adoption, le 17 juin 2010, par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, de la *Résolution 14/2 sur la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*. Le Comité relève notamment que, dans cette résolution, le Conseil des droits de l'homme invite les gouvernements à encourager la mise en œuvre des instruments internationaux juridiquement contraignants concernant la lutte contre la traite des personnes, et à promouvoir une approche concertée et globale pour prévenir et combattre ce phénomène. Le Comité prend note également de la Résolution 64/293 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en vertu de laquelle a été adopté, le 30 juillet 2010, le *Plan d'action mondial des Nations Unies contre la traite des personnes*. Le Comité prend note avec intérêt de l'évaluation qui doit prochainement avoir lieu de l'*Initiative mondiale de lutte contre la traite des personnes* (UN.GIFT). Cette initiative des Nations Unies est un excellent exemple, parmi d'autres, de coopération fructueuse entre plusieurs grandes organisations internationales dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains.
17. En outre, le Comité prend note des informations concernant la préparation de la 12^e réunion du *Groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE*, qui se tiendra le 22 octobre 2010 à Vienne. Le Comité relève également que la Présidente et le Premier Vice-Président du GRETA ont rencontré la *Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains de l'OSCE*, ainsi que des agents d'autres entités de l'OSCE, lors d'une réunion qui s'est tenue le 22 juin 2010 à Paris. Le Comité se félicite de la décision d'organiser régulièrement des réunions de coordination entre la Présidente du GRETA et la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains de l'OSCE, ainsi que des réunions entre les deux secrétariats, afin d'éviter les doubles emplois et d'améliorer la coordination des activités du Conseil de l'Europe et de l'OSCE dans ce domaine considéré comme prioritaire par les deux organisations.
18. Enfin, le Comité prend note du lancement, le 2 juillet 2010, de la *Campagne paneuropéenne pour l'indemnisation des victimes de la traite* (COMP.ACT), qui est menée par Anti-Slavery International et La Strada International, en coopération avec des partenaires dans 14 pays. Le Comité rappelle que cette campagne se fonde sur les dispositions de l'article 15 « *Indemnisation et recours* » de la Convention du Conseil de l'Europe et se félicite qu'elle bénéficie du soutien institutionnel du Conseil de l'Europe.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : DATE DE LA 5^E RÉUNION : 6 DÉCEMBRE 2010

19. Le Comité rappelle qu'il a décidé de tenir sa prochaine réunion le 6 décembre 2010.
20. Il rappelle également que, lors de la prochaine réunion, l'une de ses tâches principales consistera à élire deux nouveaux membres du GRETA afin de pourvoir les deux sièges qui restent vacants. Le Comité attire l'attention de ses membres sur le délai de dépôt des candidatures à cette élection : selon la *Résolution CM/Res(2008)7 relative aux règles pour la procédure d'élection des membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)*, les noms des candidats doivent parvenir au Secrétaire Général le 6 octobre 2010 au plus tard. En outre, le Comité rappelle que, dans une lettre du 12 avril 2010 adressée au Président du Comité des Parties, la Présidente du GRETA a décrit les compétences que devraient posséder les nouveaux membres du GRETA ; le Comité a demandé à ses membres d'en tenir compte lors de la désignation des candidats.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

21. Le Comité prend note du départ de Mme Marta REQUENA, qui a quitté son poste de secrétaire exécutive de la Convention le 1^{er} septembre 2010 pour celui de chef de la Division du droit international public et de la lutte contre le terrorisme, qui relève de la Direction du conseil juridique et du droit international public. Le Comité a noté également que M. Christos GIAKOUMOPOULOS, Directeur des monitorings, exercerait les fonctions de secrétaire exécutif ad interim de la Convention. Le Comité remercie chaleureusement Mme REQUENA pour son travail exemplaire et le dévouement remarquable avec lequel elle a œuvré pour la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre la traite ; il salue notamment sa contribution à la rédaction et à la promotion de la Convention, ainsi qu'à la conception et à la mise en place du mécanisme de suivi. Le Comité souhaite à Mme REQUENA plein succès dans ses nouvelles fonctions.
22. Le Comité se réjouit de la nomination, au poste de secrétaire exécutive de la Convention, de Mme Petya NESTOROVA, qui est actuellement chef de Division au secrétariat du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT). Mme NESTOROVA prendra ses nouvelles fonctions le 15 octobre 2010.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE LA LISTE DES POINTS DISCUTÉS ET DES DÉCISIONS PRISES

23. Le Comité adopte la présente liste des points discutés et des décisions prises, laquelle, conformément à la règle 11 de ses Règles de procédure, est publique.

ANNEXE I :

ORDRE DU JOUR

- I. **OUVERTURE DE LA 4e RÉUNION DU COMITE DES PARTIES ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**
- II. **DEBAT THEMATIQUE SUR LES « PARTENARIATS ENTRE ORGANISATIONS INTERNATIONALES AGISSANT DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS : NÉCESSITÉ D'UNE ACTION COORDONNÉE »**
 1. Discours d'ouverture par **Mme Maud de Boer Buquicchio**, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe
 2. Discours d'introduction

M. Zurab Tchiaberashvili, Président du Comité des Parties, Représentant Permanent de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe

M. Thomas Hajnoczi, Vice-Président du Comité des Parties, Représentant Permanent de l'Autriche auprès du Conseil de l'Europe

Mme Hanne Sophie Greve, Présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)
 3. Discours des représentants des organisations internationales intergouvernementales

Mme Maria Grazia Giammarinaro, Représentante spéciale et Coordinatrice de la lutte contre la traite des êtres humains, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

Mme Katerina Markovova, Adjointe au Chef de la Délégation de l'Union Européenne auprès du Conseil de l'Europe

M. Martin Fowke, Administrateur responsable, Unité contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants, Division des opérations, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

Mme Caroline O'Reilly, Chef, Programme d'Action Spécial pour Combattre le Travail Forcé, Organisation Internationale du Travail

M. Andreas Halbach, Chef, Mission spéciale de liaison, Organisation internationale pour les migrations (OIM)

M. Steve Harvey, Chef d'unité adjoint, O. 8 - Réseaux de criminalité organisée en Europe du Sud-est, Europol

M. Olivier Beer, Représentant, Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) auprès des Institutions européennes à Strasbourg
 4. Discours des représentants des organisations internationales non-gouvernementales

Mme Jill Heine, Conseillère juridique, Amnesty International

Mme Klara Skrivankova, Coordinatrice du programme anti-traite, Anti-Slavery International

Mme Marieke van Doorninck, Conseillère en affaires publiques, La Strada International

M. Pierre Cazenave, Agent régional pour les droits de l'enfant, Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale, Fédération Internationale Terre des Hommes

5. Résumé du Président concernant le débat thématique

M. Zurab Tchiaberashvili, Président du Comité des Parties, Représentant Permanent de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe

- III. **ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT(E) ET DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT(E) DU COMITÉ DES PARTIES**
- IV. **ÉTAT DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS [STCE n° 197]**
- V. **INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS INTÉRESSANT LE COMITÉ DES PARTIES**
- VI. **DATE DE LA 5e RÉUNION : 6 DÉCEMBRE 2010**
- VII. **QUESTIONS DIVERSES**
- VIII. **ADOPTION DE LA LISTE DES POINTS DISCUTÉS ET DES DÉCISIONS PRISES**

ANNEXE II :**LISTE DES PARTICIPANT(E)S****Members of the Committee of the Parties
Membres du Comité des Parties****ALBANIA/ALBANIE**

M. Fatjon PENI
Adjoint au Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe

ARMENIA/ARMÉNIE

Ms Nazeli HAMBARZUMYAN
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

AUSTRIA/AUTRICHE

Mr Thomas HAJNOCZI
Vice-Chair of the Committee of the Parties
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe

Mr Valon HAXHIU
Attaché
Permanent Representation
to the Council of Europe

BELGIUM/BELGIQUE

M. Freddy GAZAN
Conseiller général adjoint à la Politique criminelle
Service de la Politique Criminelle

**BOSNIA AND HERZEGOVINA/
BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Mr Zdenko MARTINOVIĆ
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
[Apologised/Excusé]

BULGARIA/BULGARIE

Mr Mihail BOZHKOVA
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

CROATIA/CROATIE

Ms Anica DJAMIĆ
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of Europe

Mr Ivan MINTAS
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

CYPRUS/CHYPRE

Mr Stavros HATZIYIANNIS
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

DENMARK/DANEMARK

Mr Claus von BARNEKOW
Ambassador
Permanent Representative
to the Council of Europe

FRANCE

Mme Mélanie BILOCQ
Adjointe au représentant permanent
auprès du Conseil de l'Europe

GEORGIA/GÉORGIE

Mr Zurab TCHIABERASHVILI
Chair of the Committee of the Parties
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of Europe

LATVIA/LETTONIE

Ms Aiga Liepina
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative to the Council of Europe

Ms Jelena HLUĐNEVA
Attaché
Permanent Representation
to the Council of Europe

LUXEMBOURG

M. Philippe MORES
Adjoint au Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe

MALTA/MALTE

Mr Joseph LICARI
Ambassador
Permanent Representative
to the Council of Europe
[Apologised/Excusé]

MOLDOVA

Mme Tatiana PÂRVU
Ambassadeur
Représentante Permanente
auprès du Conseil de l'Europe

M. Dinu VATAMAN
Adjoint au Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe

MONTENEGRO/MONTÉNÉGRO

Mr Zoran JANKOVIC
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
[Apologised/Excusé]

NETHERLANDS/PAYS BAS

Ms Claudia PIETERSE
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

Mr Robert ZELDENRUST
Ambassador, Special Envoy for Security Matters
Ministry of Foreign Affairs

NORWAY/NORVÈGE

Mr Jo HØVIK
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

Ms Inge JORDBANKE
Intern/trainee
to the Permanent Representation
to the Council of Europe

POLAND/POLOGNE

Mr Robert DRZAZGA
Adjoint au Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe

PORTUGAL

M. João PATRÍCIO
Représentant Permanent Adjoint
auprès du Conseil de l'Europe

M. Luís B. SEQUEIRA
Adjoint au Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe

ROMANIA/ROUMANIE

Ms Oana ROGOVEANU
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

SERBIA/SERBIE

Ms Dragana FILIPOVIĆ
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
[Apologised/Excusée]

SLOVAK REPUBLIC/RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Ms Soňa DANOVÁ
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

Ms Diana BABUŠKOVÁ
Intern/Trainee
to the Permanent Representation

SLOVENIA/SLOVÉNIE

Mr Damjan BERGANT
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
[Apologised/Excusé]

SPAIN/ESPAGNE

M. Pablo DESPORTES BIELSA
Adjoint au Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe

SWEDEN/SUÈDE

Ms Fredrike TAMAS-HERMELIN
Counsellor
Permanent Representation to the Council of Europe

**"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF
MACEDONIA"/ « L'EX-RÉPUBLIQUE
YOUgosLAVE DE MACÉDOINE »**

Ms. Elena BODEVA
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

UNITED KINGDOM/ROYAUME UNI

Mr Chris FREESTONE
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

**Participants of the Committee of the Parties
Participants du Comité des Parties**

**Ratifying States/
États ayant ratifié la Convention**

AZERBAIJAN/ AZERBAÏDJAN
(CETS N° 197 enters into force on 1/10/2010)

Mr Marat KANGARLINSKI
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

IRELAND/ IRLANDE
(CETS N° 197 enters into force on 1/11/2010)

Ms Breda WALSHE
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

Signatory States/ États signataires

ANDORRA/ANDORRE

Mme Florència ALEIX
Représentante permanente adjointe
auprès du Conseil de l'Europe

ESTONIA/ESTONIE

Ms Karen TIKENBERG
Deputy Permanent Representative
to the Council of Europe

FINLAND/FINLANDE

Tanja LEIKAS-BOTTÀ
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

GERMANY/ALLEMAGNE

Mr Hans-Dieter HEUMANN
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
[Apologised/Excusé]

GREECE/GRECE

M. Georgios DASKALOPOULOS
Adjoint au Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe

HUNGARY/HONGRIE

Ms Judit JÓZSEF
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
[Apologised/Excusée]

ICELAND/ISLANDE

Mr Thórir IBSEN
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
[Apologised/Excusé]

ITALY/ITALIE

Mr Sergio Busetto
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe

LITHUANIA/LITUANIE

Mr Gediminas ŠERKŠNYS
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary
Permanent Representative
to the Council of Europe
[Apologised/Excusé]

SAN MARINO/SAINT-MARIN

Mme Michela BOVI
Représentante Permanente Adjointe
auprès du Conseil de l'Europe

Ms Ilaria SALICIONI
Ministry for Foreign and Political Affairs

SWITZERLAND/SUISSE

M. Paul WIDMER
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire
Représentant Permanent
auprès du Conseil de l'Europe
[Apologised/Excusé]

TURKEY/TURQUIE

Mr Berlan Pars ALAN
Head of Migration Department
Deputy Directorate General of Migration, Asylum and Visa
Directorate General of Consular Affairs
Ministry of Foreign Affairs

UKRAINE

Mr Serhii SHEVCHUK
Deputy to the Permanent Representative
to the Council of Europe

**Council of Europe Bodies /
Organes du Conseil de l'Europe****COMMITTEE OF MINISTERS/
COMITÉ DES MINISTRES**

Mr Zurab TCHIABERASHVILI
Thematic Co-ordinator on Equality and Trafficking (TC-ET)
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative of Georgia
to the Council of Europe

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF
EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

Ms Doris STUMP
Vice-Chair of the Committee on Equal Opportunities for
Women and Men
Conseil national
Switzerland

**CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL
AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE/
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET
RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Ian MICALLEF
President ad interim of the Congress
[Apologised/Excusé]

**COUNCIL OF EUROPE COMMISSIONER FOR
HUMAN RIGHTS /
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Thomas HAMMARBERG
Commissioner of Human Rights
[Apologised/Excusé]

**CONFERENCE OF INTERNATIONAL NON-
GOVERNMENTAL ORGANISATIONS OF THE
COUNCIL OF EUROPE/
CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES NON-GOUVERNEMENTALES
DU CONSEIL DE L'EUROPE****International Intergovernmental Organisations/
Organisations intergouvernementales
internationales****EUROPEAN UNION /
UNION EUROPÉENNE**

Ms Kateřina MARKOVÁ
Deputy to the Head of Delegation
to the Council of Europe

Observers of the Committee of the Parties Observateurs du Comité des Parties

International Intergovernmental Organisations/ Organisations intergouvernementales internationales

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME / OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (UNODC/ONU DC)

Mr Martin FOWKE
Officer-in-Charge
Anti-Human Trafficking & Migrant Smuggling Unit
Division of Treaty Affairs

INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION / ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (ILO / OIT)

Ms Caroline O'REILLY
Head, Special Action Programme
to combat Forced Labour

UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES / AGENCE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (UNHCR)

Mr Olivier BEER
Representative, UNHCR Representation to the European
Institutions in Strasbourg

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION / ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (IOM/OIM)

Mr Andreas HALBACH
Head of Special Liaison Mission in Austria

ORGANIZATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE / ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (OSCE)

Ms Maria Grazia GIAMMARINARO
Special Representative and Co-ordinator for Combating
Trafficking in Human Beings

Ms Vera GRACHEVA
Senior Adviser
Office of the Special Representative and Co-ordinator for
Combating Trafficking in Human Beings

EUROPOL

Mr Steve HARVEY
Deputy Head of Unit
O. 8 - OC Networks South East Europe

International non-governmental Organisations/ Organisations internationales

AMNESTY INTERNATIONAL

Ms Jill HEINE
Legal Adviser

ANTI-SLAVERY INTERNATIONAL

Ms Klara SKRIVANKOVA
Trafficking Programme Co-ordinator

LA STRADA INTERNATIONAL

Ms Marieke VAN DOORNINCK
Advisor Public Affairs

INTERNATIONAL FEDERATION TERRE DES HOMMES / FÉDÉRATION INTERNATIONALE TERRE DES HOMMES (IFTDH/ FITDH)

Mr Pierre CAZENAVE
Regional Child Rights Officer
Terre des Hommes Regional Office
for Central and Eastern Europe

Others/Autres

GROUP OF EXPERTS ON ACTION AGAINST TRAFFICKING IN HUMAN BEINGS/ GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)

Mme Vessela BANOVA (bulgare)
[Apologised/Excusée]

Ms Louise CALLEJA (Maltese)
[Apologised/Excusée]

Ms Josie CHRISTODOULOU (Cypriot)
[Apologised/Excusée]

Mr Davor DERENCINOVIC (Croatian)

Mr Vladimir GILCA (Moldovan)

Ms Hanne Sophie GREVE (Norwegian)
President of GRETA

M. Nicolas LE COZ (français)
Premier Vice-Président du GRETA

Ms Alexandra MALANGONE (Slovak)

Ms Nell RASMUSSEN (Danish)

Mme Leonor RODRIGUES (portugaise)

Ms Gulnara SHAHINIAN (Armenian)
Second Vice-President of GRETA
[Apologised/Excusée]

M. Robert STRATOBERDHA (albanais)

Ms Diana TUDORACHE (Romanian)

Secretariat/Secrétariat

Ms Maud de BOER-BUQUICCHIO
Deputy Secretary General of the Council of Europe

Directorate General of Human Rights and Legal Affairs / Direction générale des Droits de l'homme et des affaires juridiques

M. Philippe BOILLAT
Directeur Général

Directorate of Monitoring/ Direction des Monitorings

Secretariat of the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings (GRETA and the Committee of the Parties) / Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA et Comité des Parties)

E-mail : trafficking@coe.int
Fax: +33 3 88 41 27 05

M. Christos GIAKOUMOPOULOS
Directeur des Monitorings
Secrétaire Exécutif *ad interim*

Ms. Petya NESTOROVA
Executive Secretary (as of 15 October 2010)

Mr David DOLIDZE
Administrator

Mme Claudia LAM
Administratrice

Ms Carolina LASÉN-DIAZ
Administrator

Ms Giovanna MONTAGNA
Secretarial Assistant

Mme Ina ZALLEMI
Visiteuse d'étude

**Congress of Local and Regional
Authorities of the Council of Europe/
Congrès des Pouvoirs Locaux et
Régionaux du Conseil de l'Europe**

**Committee on Social Cohesion of the
Congress/
Commission de la Cohésion Sociale
du Congrès**

Ms Muriel GRIMMEISSEN
Co-Secretary of the Committee on Social Cohesion of
the Congress

Parliamentary Assembly

**Committee on Equal Opportunities for
Women and Men / Secretariat de la
Commission sur l'égalité des chances
pour les femmes et les hommes**

Ms Sonia SIRTORI
Head of the Secretariat

Mr Guillaume PARENT
Administrateur

Ms Sylvie AFFHOLDER
Secrétaire

Interpreters/Interprètes

Mme Cynera JAFFREY

Mme Barbara GRUT

Mr Grégoire DEVICTOR